

Postulat Bernard Borel et consorts - trahison de la réforme de Bologne

Développement

Les guerres de chapelle entre facultés et entre les différentes hautes écoles freinent la mobilité des étudiants et empêchent un cursus personnalisé en fonction de crédits acquis !

La réforme des études supérieures dite de Bologne devait permettre de délivrer des titres selon deux niveaux : le bachelor, obtenu après — en principe — trois années d'études et le master, après deux années d'études supplémentaires. Ces temps d'études sont, en fait, divisés en crédits et chaque titre correspond à un nombre déterminé de crédits.

Cela devait favoriser une plus grande mobilité des étudiants, non seulement entre différents centres universitaires mais aussi entre les facultés.

Actuellement, il semble que cette réforme permet à des étudiants de passer un ou deux semestres dans une autre Université (dite période ERASMUS), même si le nombre d'étudiants qui en profitent est relativement faible.

La cheffe du DFJC a dit récemment à la tribune du Grand Conseil que, notamment au sein de la HEP, il existe une reconnaissance de certains éléments d'un parcours académique antérieur, pour éviter que celui qui souhaite embrasser la profession d'enseignant généraliste ou spécialisé doive refaire toute la formation. C'est autorisé par la CDIP et c'est en principe pratiqué d'ores et déjà par la HEP, selon la cheffe du DFJC.

Par ailleurs, les services en charge de l'enseignement supérieur du canton ont estimé, dans un courrier récent, qu'un étudiant ayant obtenu un bachelor dans un secteur proche (comme peuvent l'être les sciences sociales et les lettres) pouvait être admis, moyennant un "surplus" de crédits, qui ne devraient pas dépasser la soixantaine. Pourtant dans la réalité du terrain, la validation de tels crédits est difficile. Il n'est pas du tout aisé de vouloir faire un master dans un domaine différent, mais proche, que celui où l'on a fait un bachelor et de répondre aux exigences de titres universitaires particuliers exigés par les employeurs, qui peut être d'ailleurs l'Etat lui-même. En effet, les conseillers aux études ne peuvent souvent pas répondre de façon adéquate et renvoient les étudiants à chaque enseignant responsable d'un cours. De plus, il est aussi répondu que, vu l'organisation de l'enseignement par modules regroupant différents crédits, il est difficile d'avoir des équivalences. Il est alors proposé de refaire toute la formation — soit l'ensemble des cours d'un master, soit la répétition des trois années de bachelor, y compris l'année dite propédeutique. Voilà la réalité des problèmes rencontrés par les étudiants, tant à l'université qu'à la HEP, et même dans les HES.

Les procédures et les organes de reconnaissance de crédits ne sont donc pas clairement identifiés, pas plus que les possibilités de recours en cas de contestation. L'impression d'arbitraire est ainsi omniprésente, ce qui laisse entendre que chaque filière défend sa chapelle contre vents et marées, quoi qu'il arrive.

C'est pourquoi, ce postulat demande un rapport sur les procédures actuellement prévues pour faciliter la validation de crédits déjà obtenus, sur les autorités compétentes et reconnues pour le faire et sur les voies de recours. Cela afin que les formations approfondies ou acquises

après coup et en relation avec un travail spécifique puissent se centrer sur les véritables lacunes des étudiants. Cela aussi afin de pouvoir faire un master dans un domaine proche sans devoir refaire l'ensemble du bachelor, et permettre ainsi d'éviter des doublons qui allongent inutilement les études et coûtent cher (à l'étudiant et à l'Etat).

Le rapport devrait aussi comprendre une évaluation sur la manière dont les différentes unités de formation agissent dans ce domaine et sur la cohérence du système actuellement en place grâce à la réforme des études. Il devrait subsidiairement également comprendre des pistes pour améliorer la situation, qui semble réellement chaotique.

Aigle, le 14 décembre 2010.

(Signé) *Bernard Borel et 21 cosignataires*

M. Bernard Borel : — La guerre des chapelles entre les facultés et entre les différentes hautes écoles freine la mobilité des étudiants et empêche un cursus personnalisé en fonction des crédits acquis. Et pourtant, Bologne devait favoriser cette mobilité entre différents centres universitaires, mais aussi entre les facultés d'une même université et les autres hautes écoles. Récemment, M^mc Lyon a dit à cette tribune qu'il existe pour la Haute école pédagogique une reconnaissance de certains éléments d'un parcours académique antérieur, autorisée par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CIDP) et, en principe, d'ores et déjà pratiquée par la HEP. Dans les faits, ce n'est pas vrai.

Par ailleurs, les services en charge de l'enseignement supérieur du canton nous ont dit que, quand des filières étaient proches, il semblait logique qu'on ne doive pas refaire tout le bachelor si l'on veut faire un master et qu'environ 60 crédits, ce qui représente une année d'études, paraissent raisonnables pour faire le lien. Dans la pratique, ce pas non plus appliqué. C'est dire qu'entre la volonté politique exprimée par le département et par sa cheffe et la réalité du terrain il y a un monde que l'on n'arrive pas à pénétrer ; les étudiants sont confrontés à une gabegie totale. En général, les conseillers aux études renvoient aux différents enseignants qui, eux non plus, ne savent pas grand-chose. Il y a une opacité totale, on ne sait qui décide finalement si l'on peut faire valider les crédits ou pas. On tombe parfois même dans l'absurdité quand un étudiant qui a réussi un bachelor dans une branche s'entend dire que les crédits qu'il a obtenus ne pourraient être validés que s'il avait raté son bachelor mais réussi les quelques crédits. Cela montre bien l'absurdité dans laquelle les étudiants nagent. L'absurdité est encore plus grande quand on oblige un ou une étudiante à refaire, par exemple, un master en enseignement spécialisé à la HEP, en lui disant qu'il doit réobtenir un certain nombre de crédits et qu'en cours d'année, comme c'est le cas maintenant, certains crédits ne peuvent pas être obtenus, la HEP n'arrivant pas à les fournir faute d'enseignants formateurs. Pourtant on exige qu'ils soient réobtenus ou obtenus. La HEP n'a pas les moyens des crédits qu'elle prétend donner.

Ce postulat demande un rapport sur les procédures actuellement prévues pour faciliter la validation des crédits déjà obtenus, sur les autorités compétentes et reconnues pour le faire et sur les voies de recours. Cela afin que les formations approfondies, ou acquises après coup et en relation avec un travail spécifique, puissent se centrer sur les véritables lacunes des étudiants. Et aussi pour qu'un étudiant puisse faire un master dans un domaine proche sans devoir refaire l'ensemble du bachelor, ce qui permettrait d'éviter des doublons qui allongent inutilement les études et coûtent cher à l'étudiant et à l'Etat. Le rapport devrait aussi comprendre une évaluation de la manière dont les différentes unités de formation à l'Université ou dans les Hautes écoles agissent dans ce domaine, et sur la cohérence du système actuellement en place grâce à la réforme des études. Subsidiairement, il devrait comprendre des pistes pour améliorer la situation, qui semble réellement chaotique.

La discussion est ouverte.

M. André Chatelain : — Je me suis occupé de mobilité durant une grande partie de ma carrière jusqu'au début des années 2000, et connais un peu le sujet. En ce qui concerne la mobilité internationale, qu'il ne faut pas confondre avec la mobilité nationale, une partie des questions que soulève M. Borel trouve des réponses dans deux documents. L'un est la Convention de reconnaissance de Lisbonne — reconnaissance et non équivalence, une notion qui a énormément évolué — et l'autre est le rapport explicatif de 43 pages. Les choses sont évidemment assez compliquées. Cependant, quand on examine la situation des Universités et Hautes écoles suisses par rapport à la mobilité internationale, l'Université de Lausanne n'est en tout cas pas sélective. Je ne dirais pas que c'est la plus perméable, parce que c'est péjoratif, mais c'est celle qui accepte le plus.

M. Bernard Borel : — Je me réjouis de pouvoir en discuter en commission. Je réaffirme aujourd'hui devant ce plénum que la réalité que rencontrent les étudiants sur le terrain est très confuse. Si des demandes de crédits sont faites, que ce soit à la HEP, à la HES ou à l'Université, il y a réellement opacité sur la manière dont se prennent les décisions. La CIDP permet des reconnaissances, des écrits montrent qu'elles sont possibles, mais la réalité pour l'étudiant est extrêmement chaotique. Je vous assure que c'est un parcours du combattant et, souvent, on vous répond sans qu'il y ait possibilité de recours si vous n'êtes pas d'accord avec la décision prise. C'est là-dessus que porte le postulat et non sur les conventions passées existantes — la cheffe du département l'a rappelé. C'est simplement l'application réelle dans la vie de tous les jours qui pose problème et non pas les conventions internationales.

M^{me} Fabienne Despot : — Je tiens à féliciter M. Borel d'avoir mis le doigt sur un sujet important, à savoir le fonctionnement décalé de la HEP basé sur une formation idéologique plutôt que pragmatique. Les échanges et la prise en compte d'autres formations se font manifestement de plus en plus difficilement, et plus difficilement qu'avant les accords de Bologne. J'espère que ce n'est là que le début d'une réflexion profonde sur le fonctionnement de la HEP.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.